

ART.

Quittances. —Anticipées de loyer doivent être enregistrées	1007
Enregistrement des, à l'égard des privilèges et hypothèques	2148

R.

Radiation. —De l'enregistrement des droits réels.	2148 et s.
Rapports. —En matière de succession.	712 et s.
Dues par les époux ou leurs héritiers	1355, 1356
Par les enfants douairiers.	1468
Ratification de titre. —Eteint les privilèges et hypothèques.	2081, § 7
Enregistrement du jugement de, et son effet.	156, 2157
Réalisation. —Clause de, dans le contrat de mariage et son effet.	1385 et s.
Réception. —D'une chose non due, quasi-contrat.	1047 et s.
Recherche. —De la paternité ou maternité.	232 et s., 241
Reconduction (<i>tacite</i>).—Prolongation du bail par.	1609 et s.
Reconnaissance. —De dette : preuve.	1229, 1235
Elle interrompt la prescription.	2227
Des enfants illégitimes.	240
Rectification. —Des actes et registres de l'état civil.	75 et s.
Régistres de l'état civil.	
Dispositions générales.	39 et s.
Actes de naissance.	53a, 54 et s.
" mariage.	53b, 57 et s.
" sépulture	53b, 66 et s.
" profession religieuse.	70 et s.
Rectification des actes et registres.	75 et s.
Remplacement des registres perdus ou détruits.	78a et s.
Régistrateurs. —Devoirs des.	2158 et s.
Reliquat. —De compte du tuteur, intérêt.	313
Réméré. —Vente à reméré ; ses règles	1546 et s.
Rétention.	1546, 2001
Remise d'une obligation.	1101, 1129, 1181 et s.
Remplacement des registres de l'état civil perdus ou détruits	78a et s.